



Assemblée générale

Distr. limitée
9 juin 2011
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique
Cinquante-quatrième session
Vienne, 1^{er}-10 juin 2011**

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

1. Le Comité a examiné le point intitulé “Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle”, conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.
3. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) “Agence spatiale chilienne: activités et coopération internationale en 2010-2011, par le représentant du Chili; et
 - b) “RESOURCESAT-2: services mondiaux continus d'observation de la Terre”, par le représentant de l'Inde.
4. La publication *Spinoff 2010*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), a été mise à la disposition du Comité.
5. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des stratégies pour la gestion du développement économique régional, ainsi que des innovations utiles dans divers domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.

V.11-83589 (F)



Merci de recycler 

6. Le Comité a en outre pris note des projets en cours d'exécution à bord de la Station spatiale internationale visant à développer diverses applications pratiques pour la société civile, comme des médicaments pour soigner le sida et l'hépatite, des semi-conducteurs et des produits pour l'agriculture.

7. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

8. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, partant, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

9. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.

G. L'espace et l'eau

10. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

11. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Nigéria et de la Pologne ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Fédération internationale d'astronautique a également fait une déclaration sur ce point.

12. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "La surveillance des inondations au Pakistan en 2010 à l'aide de moyens spatiaux", par le représentant du Pakistan;

b) "L'espace et l'eau: bénéfiques pour l'agriculture en Inde", par le représentant de l'Inde;

c) "Invitation à présenter des candidatures pour le cinquième Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau", par l'observateur du Prix.

13. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

14. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/217, avait déclaré la période 2005-2015 Décennie internationale d'action "L'eau, source de vie", ce qui témoignait de la sensibilisation croissante aux problèmes liés à l'eau et des inquiétudes qu'ils suscitaient. Il a en outre été noté que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données

spatiales pouvaient renforcer les différents liens qui existent entre l'état des ressources naturelles et les possibilités de survie.

15. Le Comité a constaté qu'il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l'eau et que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre la plupart des problèmes liés à l'eau, notamment à comprendre et surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et en atténuer les effets, ainsi qu'à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

16. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales, dont certaines fournissaient des données pour les stades de planification ou de conception, étaient destinées à l'étude de questions liées à l'eau. Les données recueillies grâce à elles étaient très susceptibles de donner lieu à une application plus large des techniques spatiales dans ce domaine.

17. Le Comité a en outre noté les résultats concluants de la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, tenue à Buenos Aires du 14 au 18 mars 2011, organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'Agence spatiale européenne et le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, et accueillie par le Gouvernement argentin. Il a été noté que la prochaine conférence de cette série était prévue pour 2013.

18. Le Comité est convenu d'inclure le thème spécial de "l'espace et la gestion des écosystèmes" pour examen au titre de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour entamer des délibérations sur l'impact positif de la coopération entre les fournisseurs de techniques, de services et de données spatiales et les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux chargés de la protection et de l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers.

H. Espace et changements climatiques

19. Conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné cette question au titre du point intitulé "Espace et changements climatiques".

20. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Portugal et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

21. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Système spatial mondial de la surveillance de l'activité sismique", par le représentant de l'Ukraine;

b) "Contribution à la surveillance des changements climatiques apportée par les missions d'observation de la Terre de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale", par le représentant du Japon;

c) “Climate R3” (Climate Regional Readiness Review), par la représentante de l’Australie.

22. Le Comité a noté que les effets préjudiciables du changement climatique concernaient toutes les régions du monde et trouvaient leur manifestation dans de multiples phénomènes, comme le réchauffement de la planète; la réduction de la couverture de glace de la mer en été; la réduction de l’étendue de la calotte glaciaire du Groenland et de la masse glaciaire des glaciers; l’élévation du niveau de la mer; les modifications des grands courants océaniques et l’augmentation de la fréquence et de l’intensité des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones tropicaux et les inondations; et dans les tempêtes de poussière inhabituelles en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Ouest.

23. Le Comité a noté que, du fait de la nature mondiale du changement climatique, les observations à l’échelle du monde étaient idéales pour le surveiller de manière plus précise. Dans ce contexte, il a noté que les observations effectuées depuis l’espace, complétées par les observations au sol, se prêtaient bien à la surveillance des différentes manifestations du changement climatique et des facteurs qui y contribuaient.

24. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les agences spatiales de plusieurs pays pour le lancement de satellites de surveillance et l’impact du changement climatique et des paramètres liés au changement climatique, et pour la mise en commun des données recueillies par plusieurs satellites afin d’améliorer la compréhension de l’impact du changement climatique.

25. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en place des satellites équipés de divers instruments permettant de surveiller les gaz à effet de serre et les aérosols; de suivre l’évolution de la déforestation, de la dégradation des sols et de la modification de la biomasse forestière qui en résultait; et de surveiller les processus atmosphériques comme les précipitations, les nuages, et les modifications de la circulation de l’eau au niveau mondial.

26. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu du caractère global du changement climatique, une coopération internationale en matière d’observation depuis l’espace des océans, de l’atmosphère, des sols et des interactions Terre-Soleil, apportait une contribution fondamentale face aux défis posés par le changement climatique.

27. Quelques délégations ont estimé que le changement climatique présentait un risque pour la sécurité humaine du fait de ses impacts sur l’agriculture ayant pour conséquences l’insécurité alimentaire, la contamination des réserves d’eau douce côtières, des impacts sur les aires d’alevinage et de ponte des poissons, et la dégradation des ressources naturelles.

28. Quelques délégations ont décrit les efforts qu’elles déployaient pour soutenir les activités ayant trait aux changements climatiques menées par le Groupe sur l’observation de la Terre, le Comité sur les satellites d’observation de la Terre, le Réseau mondial des systèmes d’observation de la Terre et le Système mondial d’observation du climat.

29. Quelques délégations étaient d’avis que le Comité devrait jouer un rôle plus proactif dans la promotion de la coopération internationale pour le déploiement et

l'exploitation de satellites permettant de surveiller les effets du changement climatique, notamment en matière de catastrophes.

30. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation d'informations d'origine spatiale avait permis aux gouvernements d'améliorer les politiques de gestion de l'environnement et contribué à l'application de la législation visant la déforestation illégale, le braconnage et la pêche illégale d'espèces de poissons menacées.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

31. Le Comité a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

32. Les représentants de l'Allemagne, du Chili et de la Suisse ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants d'autres États membres ont aussi fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.

33. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a présidé la trente et unième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, qui s'était tenue à Genève du 16 au 18 mars 2011, pour informer le Comité des résultats de cette réunion.

34. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa trente et unième session (A/AC.105/992) et a rappelé qu'à sa trente-deuxième session, en 2012, la Réunion examinerait un rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et les orientations et résultats escomptés pour la période 2012-2013.

35. Le Comité a noté avec satisfaction le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales concernant l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991), établi sous la direction de l'Organisation météorologique mondiale, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, et avec des contributions d'entités des Nations Unies.

36. Le point de vue a été exprimé que le rapport spécial aurait gagné à faire mention d'une utilisation plus large des satellites en matière d'alerte rapide; en présentant des informations plus complètes sur le rôle de plusieurs entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement; et en donnant davantage de précisions sur l'utilisation des techniques spatiales, non seulement pour surveiller le changement climatique et son impact, mais aussi pour promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation et en évaluer les effets.

37. Le Comité a noté qu'une session conjointe de la Réunion interorganisations et du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, tenue le 16 mars 2011, avait abouti à la constitution d'une équipe spéciale chargée d'apporter une contribution importante aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en

2012, rendant compte des vues d'un groupe plus large d'entités des Nations Unies sur le rôle croissant que jouait l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour atteindre le développement durable.

38. Le Comité a noté que le huitième débat informel ouvert aux États membres et aux observateurs du Comité, sur le thème "l'espace et le changement climatique" s'était tenu immédiatement après la trente et unième session de la Réunion interorganisations, le 18 mars 2011. Il a convenu que ces débats informels ouverts étaient l'occasion de mieux faire connaître les sujets liés à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies et de procéder à des échanges de vues, et a encouragé les États membres à y participer plus activement.

39. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en tant que secrétariat de la Réunion interorganisations, travaillait en coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour accueillir la trente-deuxième session de la Réunion interorganisations, qui se tiendrait à Rome en mars 2012.

40. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les présentations faites lors de la trente et unième session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d'autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial étaient disponibles sur ce site.